

La force de l'ÉNERGIE





Table des matières

1	Mot du président	4
2	Mot du directeur général	5
3	Conseil des commissaires et directions de services	6
4	Profil de la Commission scolaire de l'Énergie	7
5	Nos fondements	10
6	Nos services offerts	11
7	Nos faits saillants	12
8	Plan stratégique 2004-2007	18
9	États financiers	21
10	Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie du commissaire et des gestionnaires ...	24

1 Mot du président



Au nom des membres du conseil des commissaires et en mon nom personnel, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2003-2004 de la Commission scolaire de l'Énergie.

L'année scolaire 2003-2004 fut marquée par un grand nombre de projets et d'événements d'envergure démontrant ainsi tout le dynamisme dont font preuve nos divers intervenants pour assurer la qualité des services offerts aux élèves, jeunes et adultes.

Parmi les dossiers majeurs, il faut certes mentionner l'élaboration de la planification stratégique 2004-2007 dans laquelle de nombreuses personnes se sont investies. Ce plan d'ensemble tient compte des enjeux qui nous interpellent et du contexte actuel dans lequel la commission scolaire évolue. Il propose notamment les quatre orientations stratégiques qui détermineront nos priorités pour les trois prochaines années.

Soulignons également la tenue d'élections scolaires en novembre 2003. Quatre nouveaux commissaires sont devenus membres du conseil, deux d'entre eux ont été élus au suffrage universel, les autres ayant été désignés par acclamation. Je profite de l'occasion pour remercier sincèrement chacune et chacun des commissaires pour leur engagement et le travail accompli au cours du mandat effectué de juillet 1998 à octobre 2003 et je salue l'excellence de la nouvelle équipe qui, j'en suis convaincu, saura répondre aux défis de demain.

Enfin, les membres du conseil des commissaires se joignent à moi pour remercier tous les membres du personnel pour leur professionnalisme et leurs efforts constants dans leur poursuite de notre mission éducative. Grâce à votre apport exceptionnel, la Commission scolaire de l'Énergie occupe une place de plus en plus prépondérante dans le milieu et contribue ainsi de façon tangible au développement social, économique et culturel de la région.

Jean-Yves Laforest,
Président

2 Mot du directeur général

La Commission scolaire de l'Énergie a, conformément à sa mission et au mandat confié dans la Loi sur l'instruction publique, la responsabilité d'organiser et d'offrir un enseignement préscolaire, primaire et secondaire public sur son territoire. Dans ce contexte, elle est évidemment un important gestionnaire de fonds publics, de l'ordre d'environ 100 millions \$ par année, qu'ils soient de provenance directe du gouvernement du Québec ou d'autres sources comme le produit de la taxation scolaire.



La commission scolaire se retrouve ainsi en situation de reddition de comptes auprès de la population et doit produire annuellement un rapport explicite à l'égard des services éducatifs et culturels qu'elle rend, de ses principales réalisations et, éventuellement, des résultats obtenus à la suite de l'application de son plan stratégique.

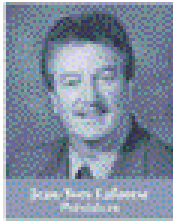
En référence à l'année scolaire 2003-2004, c'est avec plaisir que j'invite la population du territoire de la Commission scolaire de l'Énergie à prendre connaissance du présent rapport. Elle y retrouvera quantité d'informations sur les services organisés, les faits saillants et les réalisations qui ont marqué cette période. En complément et sûrement tout aussi intéressant, la commission scolaire y présente pour une première fois l'énoncé de sa mission, de sa vision, de ses croyances et de ses valeurs à l'appui des orientations stratégiques qu'elle entend poursuivre et réaliser au cours des trois (3) prochaines années. La conclusion, conforme à la Loi sur l'instruction publique, énonce en terminant le Code d'éthique et de déontologie dont le respect est exigé des commissaires et des gestionnaires.

Je suis assuré que ce rapport annuel saura répondre à plusieurs questions sur lesquelles la population, en toute légitimité, peut interpellier la commission scolaire. J'invite par ailleurs toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient des informations additionnelles à communiquer leurs demandes. Au-delà du devoir de rendre des comptes, la commission scolaire considère que la transparence et le rapprochement avec chaque citoyen sont une priorité.

Bonne lecture.

Jean-Pierre Hogue,
Directeur général

3 Conseil des commissaires et directions de services



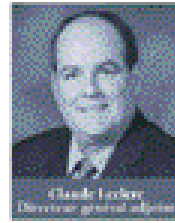
Jean-Yves Lafont
Président



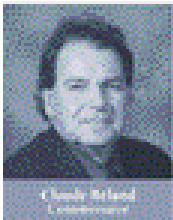
Françoise Bolduc
Vice-présidente



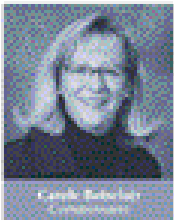
Jean-Pierre Bujac
Directeur général



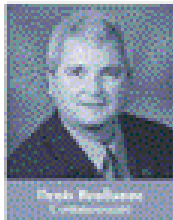
Claude Lachry
Directeur général adjoint



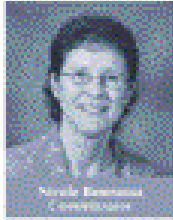
Claude Bédard
Commissaire



Carole Bédouin
Commissaire



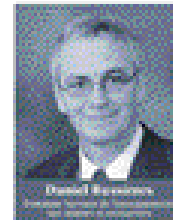
Denis Beaudoin
Commissaire



Nicole Bonneau
Commissaire



Serge Caporaso
Directeur adjoint
des services éducatifs



Daniel Bessière
Directeur adjoint
des services de planification
des services éducatifs



Marvyn Demers
Président du conseil d'administration



Claude Brûlé
Commissaire



Joanne Deschamps
Commissaire



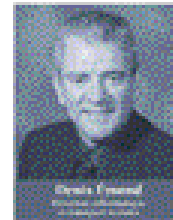
Yvonne Ducharme
Commissaire



Wilma Dupont-Tissard
Commissaire



Régis Gélinau
Commissaire



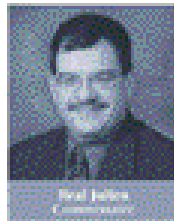
Denis Frenaud
Directeur adjoint
des services éducatifs



Pierre Latour
Président du conseil d'administration



Johanne Harvey
Commissaire



David Jolani
Commissaire



Serge Lefebvre
Commissaire



Françoise L'Abbeville
Commissaire



Martin Lalonde
Commissaire



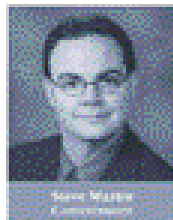
Bernard Rodrigue
Directeur adjoint
des services éducatifs



Jean-Luc Tremblay
Directeur adjoint
des services éducatifs



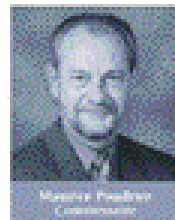
Lisa Tremblay
Commissaire



Steve Weller
Commissaire



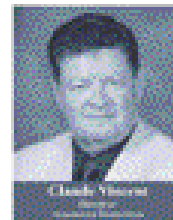
Nicole Prigent
Commissaire



Marvyn Frenaud
Commissaire



Daniel Simeon
Commissaire



Claude Vincent
Directeur adjoint
des services éducatifs



Françoise Gagnon
Commissaire parent



Yvonne Rioux
Commissaire parent

4 Profil de la Commission scolaire de l'Énergie

Un vaste territoire : environ 35 000 km²

MRC des Chenaux	Notre-Dame-du-Mont-Carmel
MRC de Mékinac	Grandes-Piles
	Hérouxville
	Lac-aux-Sables
	Notre-Dame-de-Montauban
	Saint-Adelphe
	Sainte-Thècle
	Saint-Roch-de-Mékinac
	Saint-Séverin
	Saint-Tite
	Trois-Rives
MRC de Maskinongé	Charette
	Saint-Alexis-des-Monts
	Saint-Barnabé
	Saint-Boniface
	Saint-Élie
	Saint-Mathieu-du-Parc
	Saint-Paulin
Hors MRC de Shawinigan	Shawinigan
Hors MRC de La Tuque	La Tuque

Le transport scolaire

Nombres d'élèves transportés	8 800
Nombre de véhicules	157
Kilomètres parcourus par jour	15 200 km
Kilomètres annuels	2 736 000 km
Durée moyenne des transports	30 minutes

La clientèle scolaire — Jeunes

Passe-Partout	198 *
Préscolaire 4 ans	74
Préscolaire 5 ans	726
Primaire	5 719
Secondaire	4 635
TOTAL	11 154

* Les élèves de Passe-partout ne sont pas calculés dans le total.

La clientèle scolaire — Adultes

Formation générale	1 432
Formation professionnelle	974
Nombre de personnes formées par le Service aux entreprises	environ 1 250



Le personnel

	Temps plein		Temps partiel		Sous Total		Grand Total
	H	F	H	F	H	F	
Enseignants	206	473	28	92	234	565	799
Professionnels	20	48	4	38	24	86	110
Personnel de soutien	76	175	11	100	87	275	362
Personnel cadre des écoles et des centres	18	22	0	1	18	23	41
Personnel cadre au centre administratif	14	10	0	0	14	10	24
Direction générale	2	0	0	0	2	0	2
TOTAL	336	728	43	231	379	959	1 338

Note: Les données incluent le personnel payé de façon automatique seulement.

En effet, les employés payés à la pièce, qui comptent environ 360 personnes par période de paie, ne figurent pas dans les statistiques.

Nos établissements

Nombre d'écoles primaires	39
Nombre d'écoles secondaires	7
Nombre de Centres d'éducation des adultes	2
Nombre de Centres de formation professionnelle	2
Centre administratif	1
TOTAL	51

Nos écoles primaires

École centrale
(La Tuque)

École institutionnelle Antoine-Hallé – de Sainte-Flore – Saint-Paul
(Shawinigan – secteur Grand-Mère)

École institutionnelle Centrale - Saint-Joseph - Villa-de-la-Jeunesse
Centrale (Saint-Mathieu-du-Parc) – Saint-Joseph (Shawinigan – secteur Saint-Gérard-des-Laurentides)– Villa-de-la-Jeunesse (Saint-Élie)

École institutionnelle de la Jeune-Relève – Immaculée-Conception – Saint-Jacques
(Shawinigan)

École institutionnelle de la Passerelle – Le Sablon d’Or - Masson
de la Passerelle (Notre-Dame-de-Montauban) – Le Sablon d’Or (Lac-aux-Sables) – Masson (Sainte-Thècle)

École institutionnelle de la Vallée-de-Mékinac – La Providence
de la Vallée-de-Mékinac (Saint-Roch-de-Mékinac) – La Providence (Saint-Tite)

École institutionnelle des Vallons – Notre-Dame-de-la-Joie - Notre-Dame-des-Neiges
Des Vallons (Saint-Paulin) – Notre-Dame-de-la-Joie (Saint-Barnabé) – Notre-Dame-des-Neiges (Charette)

École institutionnelle Jacques-Buteux – Maternelle Jacques-Buteux
(La Tuque)

École institutionnelle Lac-à-la-Tortue
Jacques-Cartier – Notre-Dame
(Shawinigan – secteur Lac-à-la-Tortue)

École institutionnelle La Croisière – Plein Soleil - Primadel
La Croisière (Saint-Séverin) – Plein Soleil (Hérouxville) – Primadel (Sainte-Adelphé)

École institutionnelle Marie-Médiatrice – maternelle Marie-Médiatrice
(La Tuque)

École institutionnelle Sacré-Cœur – Saint-Louis – Sainte-Élisabeth
(Saint-Alexis-des-Monts)

École institutionnelle Saint-André – Saint-Georges
(Shawinigan – secteur Shawinigan-Sud)

École institutionnelle Saint-Charles-Garnier – Saint-Joseph
(Shawinigan)

École institutionnelle Saint-Georges
Dominique-Savio – Notre-Dame
(Shawinigan – secteur Saint-Georges-de-Champlain)

École institutionnelle Saint-Paul – Saint-Sauveur
(Shawinigan – secteur Shawinigan-Sud)

École Lafèche
(Shawinigan – secteur Grand-Mère)

École Notre-Dame
(Notre-Dame-du-Mont-Carmel)

École Notre-Dame-de-L’Assomption
(Parent)

École Sainte-Marie
(Saint-Boniface)

Nos écoles secondaires

École Sacré-Cœur
(Saint-Alexis-des-Monts)

École Notre-Dame-de-L’Assomption
(Parent)

École secondaire Champagnat
(La Tuque)

École secondaire des Chutes
(Shawinigan)

École secondaire du Rocher
(Shawinigan – secteur Grand-Mère)

École secondaire Paul-Le Jeune
(Saint-Tite)

École secondaire Val-Mauricie
(Shawinigan – secteur Shawinigan-Sud)

Nos centres d’éducation des adultes et centres de formation professionnelle

Carrefour Formation Mauricie
(Shawinigan)

Centre d’éducation des adultes du Saint-Maurice
(Shawinigan)

École forestière de La Tuque
(La Tuque)





5 Nos fondements

NOTRE MISSION

Assurer, de concert avec les établissements, les organismes, les entreprises et la communauté, le développement optimal des compétences de nos élèves, jeunes et adultes ainsi que de nos clients en formation continue, en leur permettant d'acquérir les savoirs essentiels à leur épanouissement et à leur réussite.

NOTRE VISION

La réussite de notre organisation repose sur sa capacité à agir sur son avenir en prévoyant les impacts issus de la mouvance de ses diverses composantes et en se montrant responsable dans l'utilisation de son environnement et de ses ressources. Elle se concrétisera par notre capacité d'adaptation, de concertation et de coopération avec tous ceux et celles qui agissent et interagissent avec tous et prendra appui sur notre capacité à actualiser les talents de chacun et sur l'instauration d'une communication efficace.

NOS CROYANCES ET NOS VALEURS

Nous affirmons que l'élève, jeune ou adulte, est au cœur de nos préoccupations et de nos actions.

- Aussi, nous valorisons l'engagement et la coopération.

Nous affirmons que chaque élève, jeune ou adulte, doit pouvoir développer son estime de soi et son plein potentiel afin de prendre une place significative dans la société.

- Aussi, nous valorisons le développement des compétences, la reconnaissance des différences et l'ouverture sur la communauté.

Nous affirmons que chaque membre du personnel doit fournir un travail de qualité et contribuer à la réussite de l'organisation.

- Aussi, nous valorisons la responsabilisation, l'intégrité et la rigueur.

Nous affirmons que la communication facilite la compréhension et le partage des idées.

- Aussi, nous valorisons l'honnêteté, la transparence et la cohérence.

6 Nos services offerts

Formation et éveil à l'éducation préscolaire;

Enseignement primaire;

Enseignement secondaire en formation générale;

Enseignement secondaire en formation professionnelle;

- Administration, commerce et informatique;
- Bâtiment et travaux publics;
- Entretien d'équipement motorisé;
- Fabrication mécanique;
- Mécanique d'entretien;
- Foresterie et papier;
- Environnement et aménagement du territoire;
- Mines et travaux de chantier.

Services complémentaires;

- promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- éducation aux droits et aux responsabilités;
- animation sur les plans sportif, culturel et social;
- soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- information et orientation scolaire et professionnelle;
- psychologie;
- psychoéducation;
- éducation spécialisée;
- orthopédagogie;
- orthophonie;
- santé et de services sociaux;
- animation de vie spirituelle et engagement communautaire.

Services particuliers;

- Accueil et soutien à l'apprentissage de la langue française;
- Enseignement à domicile ou en milieu hospitalier pour l'élève qui est dans l'impossibilité de fréquenter l'école parce qu'il doit recevoir des soins spécialisés de santé ou des services sociaux;
- Services de garde en milieu scolaire.

Enseignement aux adultes;

- Soutien pédagogique;
- Alphabétisation;
- Présecondaire;
- Premier et second cycles du secondaire;
- Intégration sociale;
- Intégration socioprofessionnelle;
- Francisation;
- Préparation à la formation professionnelle;
- Préparation aux études postsecondaires.

Service aux entreprises;

- Formation sur mesure des employés;
- Formation et suivi des instructeurs et des compagnons;
- Rédaction de guides d'apprentissage sur mesure;
- Élaboration et passation d'examens sur mesure;
- Support à l'implantation d'un système de qualité;
- Programme d'entretien préventif de véhicules lourds routiers.



7 Nos faits saillants

Plusieurs événements marquants ont caractérisé l'année scolaire 2003-2004 à la Commission scolaire de l'Énergie témoignant ainsi de ses efforts soutenus consacrés à la réussite de ses élèves, jeunes et adultes.



Agrandissement et aménagement de locaux à l'école forestière de La Tuque

Des travaux de 1,4 million \$ ont été effectués pour la construction et l'aménagement de locaux à l'école forestière de La Tuque. Cet agrandissement était nécessaire pour faire face à la progression des emplois dans le domaine de l'aménagement de la forêt et pour répondre aux nouvelles normes forestières exigeant du personnel qualifié.

5^e aux épreuves uniques du MEQ

C'est avec fierté que la Commission scolaire de l'Énergie a pris connaissance des résultats obtenus par ses élèves de 4^e et de 5^e secondaire aux épreuves uniques de juin 2003 du ministère de l'Éducation. Avec un taux de réussite de 86,2 %, elle s'est classée au 5^e rang parmi l'ensemble des 61 commissions scolaires francophones du Québec.



Réaménagement et déménagement du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice

La commission scolaire a procédé à des travaux importants dans une de ses anciennes écoles primaires afin de déménager le Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice dont les cours étaient uniquement offerts de soir en raison du manque d'espace. Des sommes de

372 000 \$ ont donc été investies afin de permettre aux élèves de suivre, en fonction de leurs besoins, un horaire de jour ou de soir. La mise sur pied de cette nouvelle plage horaire a nettement répondu aux attentes puisque la clientèle a connu une croissance de l'ordre de 15 %.



Déploiement d'un réseau de fibres optiques

L'année 2003-2004 a aussi été caractérisée par le démarrage d'un projet de plus de 3,5 millions \$, soit le début de la construction d'un réseau privé de télécommunication par le déploiement de fibres optiques sur une distance de près de 450 km. Ce réseau signifiera un lien rapide

entre nos 51 établissements et constituera un levier pédagogique de premier plan. En effet, une plus grande diversité de ressources, de produits et de services sera accessible afin que les élèves développent leurs compétences dans une perspective de réussite éducative pour tous, et ce, peu importe l'emplacement de leur école.

Élaboration du plan stratégique, des projets éducatifs et plans de réussite

En réponse aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique, des efforts considérables ont été consacrés à l'élaboration du plan stratégique de la commission scolaire, des projets éducatifs et plans de réussite des écoles et des centres.

- Au terme d'une profonde réflexion, la commission scolaire a en effet élaboré son Plan stratégique 2004-2007 qui tient compte des enjeux et du contexte actuel dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres et les attentes du milieu qu'elle dessert. De plus, le document propose les quatre orientations stratégiques qui déterminent ses priorités pour les trois prochaines années. Un comité de suivi du plan stratégique a également été mis sur pied afin de mesurer concrètement les pas accomplis et ceux qui restent à parcourir.
- Dans la même veine, les directions d'écoles primaires et secondaires ont travaillé à l'élaboration de leurs projets éducatifs et plans de réussite. Leurs documents déterminent leurs orientations et objectifs et viennent préciser les moyens concrets qu'elles ont l'intention de mettre en œuvre pour assurer la réussite des élèves.

Des événements et activités à souligner

Élections scolaires

Des élections scolaires ont été tenues dans 5 circonscriptions électorales le 16 novembre 2003, les autres commissaires ayant été élus par acclamation. Le président de la Commission scolaire de l'Énergie, M. Jean-Yves Laforest a été reconduit dans ses fonctions tandis qu'une nouvelle vice-présidente, M^{me} Danielle Bolduc, a été nommée.

5^e Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle

La commission scolaire fut étroitement associée à l'organisation et la réalisation du 5^e Rendez-vous panquébécois de secondaire en spectacle qui a eu lieu en Mauricie du 27 au 30 mai 2004. L'école secondaire des Chutes fut particulièrement heureuse d'être désignée hôtesse du plus grand « happening » de la relève amateur.



3^e édition du Salon de la formation professionnelle et technique de la Mauricie

La troisième édition du Salon de la formation professionnelle et technique de la Mauricie, une initiative des quatre centres de formation professionnelle de la Commission scolaire de l'Énergie, de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et à laquelle sont associés le Collège Laffèche, le Collège Shawinigan et le Cégep de Trois-Rivières, a eu lieu du 30 octobre au 2 novembre 2003 à Trois-Rivières.



Cet événement, qui vise la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et technique auprès des élèves et de la population en général, a attiré 12 000 visiteurs.



Approche « orientante »

Le 9 décembre 2003, la commission scolaire lançait officiellement l'approche « orientante », une façon différente et nouvelle d'accompagner l'élève dans son cheminement de vie et de carrière par l'intégration d'éléments d'information scolaire et professionnelle aux matières scolaires. Il s'agit en fait d'une approche

qui vise à tout mettre en œuvre pour favoriser la réussite de l'élève et à contribuer à l'atteinte de son autonomie afin qu'il puisse être heureux et capable de relever les défis du monde du travail.

Vivons Athènes 2004

Trente classes d'écoles primaires de la commission scolaire, représentant des délégations d'athlètes de plusieurs pays, ont eu l'occasion de vivre un véritable rêve olympique les 18 et 19 mai dernier avec Vivons Athènes 2004. En plus des traditionnelles cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux, les jeunes ont disputé des compétitions amicales d'athlétisme, ont animé des kiosques d'information et ont présenté des spectacles sur leur pays d'adoption.



Grande Fête du Livre 2004

En partenariat avec les bibliothèques publiques, la librairie L'Exèdre, des Centres de la petite enfance de Shawinigan, le Collège Shawinigan, le Centre Rolland Bertrand, le CLSC Centre-de-la-Mauricie, la Commission scolaire de l'Énergie a travaillé à l'organisation de la Grande Fête du Livre qui s'est tenue du 5 au 8 mai 2004. Sous

le thème, Livre aux Trésors, ce projet était destiné aux jeunes de 3 à 8 ans afin de susciter le plaisir de lire et d'écrire.

Voyages d'échanges et d'études en Belgique

Du 6 au 17 février 2004, trois commissions scolaires ont participé à une mission en Belgique sur la formation professionnelle. L'objectif était de comparer l'organisation de la formation professionnelle belge à la nôtre dans six secteurs d'activités. Le directeur général adjoint de la Commission scolaire de l'Énergie, le directeur du Carrefour Formation Mauricie ainsi que deux étudiants en techniques d'usinage et en mécanique industrielle étaient du voyage.

Six finissants du programme, Aménagement de la forêt et Protection et exploitation de territoires fauniques, se sont également rendus en Belgique Wallonne du 29 février au 13 mars 2004. Réalisé en partenariat avec le Carrefour Jeunesse Emploi du Haut Saint-Maurice, ce projet visait à faire connaître les différences entre la gestion forestière québécoise et celle de la Wallonie en Belgique à un groupe d'élèves.

Des honneurs appréciés

Médaille d'argent de l'Ordre du mérite scolaire à son directeur général adjoint : M. Pierre Chénard

M. Pierre Chénard, directeur général adjoint de septembre 2001 à mai 2003, a reçu la médaille d'argent de l'Ordre du mérite scolaire de la Fédération des commissions scolaires du Québec, une décoration réservée à toute personne du monde de l'Éducation ayant fait preuve de dévouement et d'initiative dans sa région.

Prix Marie-Victorin à l'école-entreprise de la Jeune-Relève

Le 7 avril 2004, le Prix Marie-Victorin, serti d'une bourse de 1 000 \$, était remis à l'école de la Jeune-Relève de Shawinigan. Dédié à l'innovation pédagogique dans le Réseau québécois des écoles micro-entreprises environnementales, le Prix Marie-Victorin reconnaît concrètement le travail exceptionnel de l'une de ses écoles.

Prix réalisation 2003 - secteur Fonction publique pour l'approche Ma place au soleil

Le ministère de l'emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a attribué le Prix réalisation 2003 – secteur Fonction publique au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice pour l'approche Ma place au soleil. Ma place au soleil est une approche innovatrice qui vise à contrer le phénomène de la pauvreté intergénérationnelle en aidant un grand nombre de jeunes mères prestataires de la sécurité du revenu à quitter définitivement l'aide sociale en leur donnant les moyens de terminer leurs études. Grâce à Ma place au soleil, quatre élèves du CÉA du Saint-Maurice ont d'ailleurs pu vivre une expérience exceptionnelle en participant à un stage d'observation de quatorze jours en Belgique à la fin du mois de septembre 2003, organisé par l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse.



Plaque hommage de Ressources naturelles Canada

Le ministère des Ressources naturelles du Canada a décerné une plaque hommage à la commission scolaire pour reconnaître sa participation à l'Initiative des Innovateurs énergétiques et ainsi marquer ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effets de serre qui contribuent aux changements climatiques.

La commission scolaire a, en effet, installé des contrôles à distance permettant de réduire la température des édifices lors des fins de semaine et des jours fériés.

Olympiades de la formation professionnelle

Après avoir remporté la finale régionale dans leur discipline, trois candidats du Carrefour Formation Mauricie ont participé à la finale provinciale des Olympiades de la formation professionnelle qui a eu lieu du 14 au 17 avril 2004. Inspirées de la formule sportive bien connue, les Olympiades de la formation professionnelle et technique mettent à l'avant-plan le talent, la compétence et le savoir-faire acquis par les jeunes au cours de leur apprentissage.



De la grande visite !

Le Premier ministre du Canada rencontre les jeunes de l'école Lafleche

Le 7 novembre 2003, l'école Lafleche du secteur Grand-Mère accueillait un invité de marque, le premier ministre du Canada. Le très honorable Jean Chrétien s'est en effet rendu à l'école primaire afin de répondre aux questions des jeunes sur la fonction de premier ministre et sur le rôle du Canada dans l'échiquier politique mondial.

Délégation du Mali

En mai 2004, la Commission scolaire de l'Énergie a participé à l'accueil d'une délégation du Mali qui comptait, entre autres personnes, la ministre déléguée à l'éducation et à la jeunesse. Cette activité appuyait l'offre de services d'Éducation Internationale dont la commission scolaire est membre, pour la réorganisation de la formation professionnelle au Mali.

Notre apport dans la communauté

Signature d'un protocole d'entente avec la Corporation du transport adapté du Haut Saint-Maurice

Un protocole d'entente a été signé avec la Corporation du transport adapté du Haut Saint-Maurice afin de permettre à la population d'utiliser les places disponibles dans les autobus affectés aux déplacements des élèves pendant l'année scolaire.



Augmentation du nombre des services de garde

Trois nouveaux services de garde ont été mis à la disposition des parents pour la rentrée scolaire 2003-2004, portant leur nombre à 24, soit :

- Notre-Dame-des-Neiges à Charette;
- Plein-Soleil à Hérouxville;
- de la Jeune-Relève à Shawinigan.

Conclusion d'une entente multipartite visant à dispenser des services psychosociaux à Parent

Un partenariat a été conclu avec Ville de La Tuque, la compagnie Kruger, le Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice et la Commission scolaire de l'Énergie afin de combler les besoins sur le plan psychosocial dans le secteur de Parent. D'une durée de trois ans, cette entente vise à dispenser des services psychosociaux aux jeunes et aux adultes de cette région éloignée et chacun des partenaires contribuera financièrement au projet en versant une somme de 15000 \$ par année.

Conclusion d'ententes pour la vente ou l'utilisation d'établissements et de terrains appartenant à la commission scolaire

- Renouvellement de l'entente avec Ville de La Tuque qui permet à la population d'utiliser les équipements du Complexe sportif de l'école secondaire Champagnat.
- Ratification d'une entente avec le Festival d'été de Shawinigan visant à permettre l'utilisation des terrains et des locaux de l'école secondaire Val-Mauricie du secteur Shawinigan-Sud pendant la durée des activités.
- Vente du Collège Saint-Gabriel au Festival western de Saint-Tite pour ses besoins organisationnels.
- Conclusion d'une autre entente avec le Festival western de Saint-Tite visant à permettre l'utilisation des terrains et des locaux de l'école primaire La Providence pendant la durée des activités.
- Location de locaux de l'école Centrale à La Tuque au Collège Shawinigan afin de permettre la tenue du cours en soins infirmiers.
- Aménagement des locaux d'un établissement de la commission scolaire situé au 500 rue Broadway de Shawinigan pour y aménager les bureaux de l'aide juridique.



Regroupement d'organismes de Shawinigan afin d'harmoniser les services offerts aux 16-24 ans

Le grand territoire de Shawinigan compte plusieurs jeunes âgés de 16 à 24 ans qui ne possèdent aucun diplôme et qui ne fréquentent aucune institution scolaire. Le programme ministériel 16-24 ans vise à regrouper les différents organismes qui oeuvrent auprès de ces jeunes afin qu'ils harmonisent leurs interventions et ainsi rejoignent plus efficacement cette clientèle pour leur proposer un retour aux études.



Participation de la commission scolaire à certains comités et tables de concertation

- CLD de Maskinongé :
table sectorielle éducation main-d'œuvre;
- CLD Mékinac / Des Chenaux;
- CLD du Haut Saint-Maurice;
- Conseil d'administration du Collège Shawinigan;
- Chambres de commerce;
- Table sectorielle Condition féminine CLD de Mékinac;
- CLSC / CHSLD Vallée de la Batiscan – Équipes écoles en santé du territoire Mékinac;

- Conseil d'administration de la SADC du Haut Saint-Maurice;
- Comité de vigilance pour le secteur du Haut-Saint-Maurice;
- SADC de la Vallée de la Batiscan;
- SADC Centre-de-la-Mauricie et Fonds de développement économique LaPrade Saint-Maurice;
- Conseil d'administration de l'URLS;
- Conseil d'administration de l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie;
- Conseil d'administration de la conférence régionale des Élus;
- Bassin Versant Saint-Maurice;
- Conseil d'administration de la Corporation de Développement des Arts et de la Culture de Ville de La Tuque;
- Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé;
- Comité stratégique de la Table des aînés du Centre-de-la-Mauricie;
- Comité de développement social de la MRC de Mékinac;
- Comité régional du transport collectif rural;
- Comité exécutif et conseil d'administration du 5^e Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle.

Des services diversifiés et adaptés aux besoins de la clientèle

Poursuite de l'application de la Réforme de l'éducation au primaire et de l'appropriation au secondaire

Plusieurs démarches ont été réalisées afin de structurer les étapes à accomplir et assurer la cohésion et la continuité dans sa mise en œuvre :



- Création d'un réseau de conseillers pédagogiques attirés à des écoles primaires et secondaires dans le but d'assurer un accompagnement significatif sur le terrain. La création de ce réseau permet de compléter les formations offertes par la commission scolaire et les demandes de formation en provenance des écoles. Les formations portent sur tous les champs d'intérêts couverts par l'application des nouveaux programmes et les thématiques associées à l'apprentissage.

- L'école secondaire Val-Mauricie est désignée par la commission scolaire pour l'application de projets à caractères particuliers en lien avec la réforme notamment d'interdisciplinarité.

- Appropriation des enjeux et concepts par les professionnels des Services complémentaires afin d'assurer la cohésion des interventions et d'augmenter leurs complémentarités : animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire, conseillers en orientation et en approche orientante, orthopédagogues, psychoéducateurs et agents de réadaptation, psychologues et conseillers en rééducation.

Développement des compétences en technologies de l'information et de la Communication (TIC)

Développement en continu du RÉCIT local, le Réseau pour le développement des Compétences par l'Intégration des Technologies s'adressant au personnel enseignant qui désire intégrer les TIC dans leur pratique pédagogique. Ce groupe d'entraide sur les TIC en est à sa troisième année d'implantation et on y retrouve des trucs et astuces, des liens, des activités, des ressources.

Mise en place du projet Chaîne 1704 - radio et télédiffusion sur le Web régional développé dans les régions 04-17, ce projet avait pour objectif de permettre aux élèves de développer des compétences disciplinaires en intégrant les TIC et leur offrir la possibilité de créer des entrevues, des reportages, des présentations orales, de courtes mises en scène, des visites guidées



Projet de perfectionnement

Cercle de l'Énergie : Vise à promouvoir l'échange entre les professionnels de l'enseignement, stimuler la réflexion sur les expériences vécues en classe et créer un réseau de soutien et de formation par les pairs.

Mise en place d'un portfolio professionnel des enseignants

Mise en place d'un portfolio professionnel des enseignants, en collaboration avec les ressources humaines et les directions d'établissement, afin de faciliter la supervision et l'évaluation du personnel enseignant.

Formation auprès du personnel accueillant des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage

Afin d'assurer une intervention de qualité, différentes formations, individuelles ou de groupes, sont offertes aux intervenants, qu'ils soient directeurs d'écoles, enseignants, personnels de soutien, professionnels.

Les thématiques de ces formations sont adaptées selon les besoins et le milieu d'accueil : autisme, déficience auditive, déficience intellectuelle, déficience visuelle, difficultés comportementales, difficultés d'apprentissage, dyslexie, dysphasie.

Premier groupe Eldorado

Eldorado est une initiative du Carrefour Jeunesse-Emploi de Shawinigan. D'une durée de dix-huit semaines, ce projet, a pour objectif d'aider et de soutenir de jeunes adultes, âgés de 18-35 ans et non diplômés du secondaire, dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de vie qui comprend un retour aux études et une qualification professionnelle. Au terme de ces 18 semaines d'activités qui comprennent notamment un stage d'aide humanitaire en

Amérique du Sud, les participants effectuent un retour aux études au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice. Ils y bénéficient d'un accompagnement par un conseiller à la réussite scolaire et par un enseignant titulaire, de même que d'un environnement d'apprentissage exclusif.

Planification et encadrement de la formation générale à Opitciwan

En collaboration avec le Conseil indien de Opitciwan, le Service aux entreprises a organisé de la formation générale en français et en mathématiques dispensée aux adultes de la réserve d'Opitciwan.

Formation sur mesure en informatique et en aménagement de la forêt à Wemotaci

En collaboration avec le Conseil indien de Wemotaci, le Service aux entreprises a organisé une formation de 738 heures qui permettait aux 8 participants d'acquérir les connaissances, les habiletés et les aptitudes nécessaires pour travailler en toute saison dans les différentes branches d'activités forestières au Québec.

Partenariat dans le cadre du programme Opérateurs : Pâtes et Papiers

En partenariat avec la Commission scolaire des Sommets, le Service aux entreprises et l'École forestière de La Tuque ont organisé le DEP en Pâtes et papiers : opérations. D'une durée de 1 170 heures, ce cours est bien adapté aux réalités latuquoises puisque les activités de formation se déroulent régulièrement à l'Usine Smurfit Stone de La Tuque, dans le cadre de visites ou de stages en milieu de travail.

Première cohorte d'opérateurs en Pâtes et papiers à l'École forestière de La Tuque

Une formation en pâtes et papiers – opérations a été donnée pour la première fois au cours de l'année scolaire 2003-2004. Une première cohorte prenait fin en juin 2004 et la deuxième débutait en août 2004. La possibilité d'une troisième cohorte pour 2005 est actuellement évaluée.

Collaboration avec les pourvoyeurs pour la formation de travailleurs

L'Association des pourvoyeurs de la Mauricie a lancé un appel à la Commission scolaire de l'Énergie pour que celle-ci organise une formation centrée sur le travail en pourvoirie. Amorcée au printemps 2004, cette formation (DEP) se terminera à l'hiver 2005. Les pourvoyeurs ont grandement collaboré en accueillant pendant plusieurs semaines les étudiants stagiaires.

Passage à la version 2000 du programme de Management de la Qualité ISO 9000

Le 10 septembre 2003 avait lieu l'audit de transition pour répondre aux nouvelles exigences de la Norme ISO 9000 version 2000. Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) nous a confirmé que le système Qualité du Service aux entreprises est conforme à la version 2000.

Partenariat avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy afin d'offrir le cours de Conduite de machines industrielles

Le Service aux entreprises et le Carrefour Formation Mauricie examinent la possibilité d'organiser le DEP Conduite de machines industrielles dans le domaine du bois ouvré au Pavillon de l'ébénisterie à Louiseville.



Des réalisations non négligeables sur le plan administratif

Préparation de la relève des directions d'écoles et de centres

Identification d'une 5^e cohorte de candidats qui répondent aux critères exigés et possèdent les qualités et aptitudes requises pour occuper les fonctions de direction d'établissement. Ces aspirantes et aspirants bénéficient actuellement d'une formation initiale à la direction d'établissement d'éducation (FIDÉE) assumée par l'Université de Sherbrooke.



Mise sur pied d'un programme de « mentorat » qui s'échelonne sur les deux premières années d'entrée en fonction d'une nouvelle direction d'école et vise le transfert de connaissances et l'acquisition de compétences relatives au leadership pédagogique et à l'administration d'une école ou d'un centre.

Poursuite du programme de formation continue destiné aux directions d'établissement qui sont entrées en fonction depuis septembre 2001. Vingt et une nouvelles directions d'établissement sont inscrites au diplôme d'études supérieures, spécialisées en administration scolaire, offert par l'Université du Québec. À ce nombre, s'ajoutent plusieurs directrices et directeurs qui étaient en fonction avant septembre 2001 et qui ont tenu à se joindre au groupe afin de parfaire leurs connaissances et développer leurs compétences en administration scolaire.

Comité d'étude et plan d'action sur la réorganisation administrative des écoles secondaires

À l'instar de la majorité des commissions scolaires du Québec, la Commission scolaire de l'Énergie procède actuellement à une analyse en profondeur de son organisation scolaire afin d'assurer une saine gestion des fonds publics dans le contexte de diminution de la clientèle scolaire.

Renouvellement des contrats de transport scolaire

La commission scolaire a signé des ententes de l'ordre de 9 millions \$ qui la lient avec l'ensemble de ses transporteurs scolaires pour les trois prochaines années.



Renouvellement du parc informatique

Dans le cadre d'un plan de mise à niveau du parc informatique de ses écoles et de ses centres, la commission scolaire a acquis de l'équipement équivalent à un investissement de plus de 100 000 \$.

Soirée hommage pour ses retraités et ses employés de vingt-cinq ans de services

Les commissaires et le personnel cadre des services, des écoles et des centres se sont réunis, le vendredi 24 octobre 2003, pour rendre hommage aux 73 retraités et 15 personnes ayant 25 ans de services dans le secteur de l'Éducation. Cette cérémonie a eu lieu à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan.

Actualisation d'un plan cadre de communication

Un plan cadre de communication a été élaboré afin d'assurer une visibilité constante de la commission scolaire et de ses établissements au sein de la région. Ce plan permet de cibler les partenaires internes et externes et de mieux informer l'ensemble de la population du territoire.

Adoption de la politique sur le harcèlement en milieu de travail

Cette politique a pour objet d'empêcher le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail et d'assurer que ce milieu de travail en demeure exempt. Par cette politique, la commission scolaire désire faire connaître sa position formelle de tolérance zéro.



Mise à jour de la politique de dotation en ressources humaines

Cette politique propose une démarche structurée pour doter la commission scolaire de ressources humaines compétentes et qualifiées qui pourront répondre le mieux aux exigences des postes à combler et qui, par leur apport précis, pourront contribuer à l'atteinte de sa mission. Des mesures de redressement de

notre programme d'accès à l'égalité en matière d'emploi y ont été ajoutées. Les groupes identifiés par la loi sont les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les minorités techniques.

Programme d'aide aux employés

Le Programme d'aide aux employés a été actualisé en le rendant disponible aux membres de leur famille immédiate. L'ensemble du programme a été présenté dans chacune des 47 écoles au cours de l'automne 2003. Après 10 mois d'entrée en fonction, 230 dossiers avaient été ouverts pour 176 employés, 25 conjointes ou conjoints et 29 enfants. Le volet familial a été très apprécié puisque le taux de satisfaction est très élevé.

Révision de la politique de maintien ou de fermeture d'école

Cette politique vise à définir les principes et les procédures s'appliquant lors de l'établissement du plan triennal de répartition et de destination des immeubles par la commission scolaire, particulièrement lorsqu'il y a éventualité de fermeture d'une école.

Révision de la politique sur la gestion des communications

Cette politique précise les responsabilités des intervenants, les secteurs d'activités, la mise en place d'un comité de gestion de crise médiatique et prescrit le cadre de l'utilisation des normes graphiques.

Adoption de la politique sur l'éthique et la discipline

Cette politique a pour objet de préciser les normes d'éthique et de discipline applicables aux employés de la Commission scolaire de l'Énergie dans l'objectif, notamment, de préserver et de renforcer la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'imputabilité de la commission scolaire ainsi que de maintenir un haut niveau de qualité de services qui leur sont rendus.

Révision de la politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour

Cette politique vise à établir les modalités de remboursement des dépenses des membres du conseil des commissaires et du personnel pour les déplacements, les repas et les séjours encourus pour des activités afférentes à leurs fonctions à la commission scolaire.



8 Plan stratégique 2004-2007

••• Première orientation stratégique

La réussite de tous par l'acquisition d'une solide formation de base axée sur le développement optimal de la personne.

Axe d'intervention

- 1.1 Soutenir, dans une démarche intégrée, le réseau des établissements dans leur processus d'élaboration, de réalisation, d'évaluation et d'actualisation de leur projet éducatif et de leur plan de réussite.

Objectifs

- 1.1.1 Assurer aux écoles les services éducatifs et les ressources nécessaires à la réalisation de leur projet éducatif et de leur plan de réussite respectifs.
- 1.1.2 Définir le concept de réussite pour toutes les clientèles des écoles et des centres.
- 1.1.3 Assurer aux centres les services éducatifs et les ressources nécessaires pour l'identification des orientations et l'élaboration des plans de réussite.
- 1.1.4 Assurer aux centres les ressources nécessaires pour la réalisation des plans de réussite.

Axe d'intervention

- 1.2 Soutenir les établissements dans la mise en œuvre de la Réforme du curriculum notamment au niveau des programmes d'études, de l'adaptation scolaire, de l'arrimage entre les ordres d'enseignement et de l'intégration des services éducatifs complémentaires.

Objectifs

- 1.2.1 Poursuivre l'implantation de la réforme au primaire.
- 1.2.2 Soutenir les écoles secondaires dans l'appropriation de la réforme.
- 1.2.3 Soutenir les écoles secondaires dans l'application de la réforme.
- 1.2.4 S'approprier le concept de réussite en tenant compte des différentes clientèles.
- 1.2.5 Soutenir les CÉA pour la formation de leur personnel sur le nouveau curriculum.
- 1.2.6 Poursuivre l'harmonisation et l'arrimage primaire – secondaire.
- 1.2.7 Explorer les transitions-écoles — travail et milieu de vie, clientèles à risque et handicapés 18 — 21 ans.
- 1.2.8 Explorer une démarche de transition facilitant l'arrimage et la continuité des services jeunes et adultes, F.P., pour toutes les clientèles.

- 1.2.9 Réviser la politique en adaptation scolaire afin de la rendre conforme aux différentes composantes de la réforme.

Axe d'intervention

- 1.3 Maintenir et améliorer le soutien aux établissements dans la mise en place d'une différenciation pédagogique et de services intégrés auprès des élèves à risque et handicapés.

Objectifs

- 1.3.1 Faire connaître les champs d'intervention des intervenants et des partenaires en lien avec les clientèles à risque et handicapées.
- 1.3.2 Appuyer les écoles dans leurs efforts visant à favoriser la différenciation pédagogique auprès de toutes les clientèles.
- 1.3.3 Appuyer les centres dans leurs efforts visant à favoriser la différenciation pédagogique auprès de toutes les clientèles.
- 1.3.4 Appuyer les écoles et les centres dans leurs efforts visant à favoriser la différenciation pédagogique auprès de toutes les clientèles.

Axe d'intervention

- 1.4 Fournir aux établissements des ressources éducatives de qualité tant du point de vue humain, financier, matériel et informatique, en tenant compte de la capacité organisationnelle de la commission scolaire.

Objectifs

- 1.4.1 Assurer un soutien technique en informatique aux établissements.
- 1.4.2 Améliorer l'efficacité du réseau de télécommunication (Internet).
- 1.4.3 Mettre à la disposition des établissements un parc informatique adéquat.

Axe d'intervention

- 1.5 Développer un partenariat avec les parents afin de les sensibiliser à l'importance de leurs engagements pour la réussite de leurs enfants.

Objectifs

- 1.5.1 Soutenir les parents dans leur engagement pour la réussite de leurs enfants.
- 1.5.2 Promouvoir l'importance de l'implication des parents.

Axe d'intervention

- 1.6 Favoriser la diversification des voies de formation afin d'accroître et attirer de nouvelles clientèles.

Objectif

- 1.6.1 Soutenir le développement de la formation générale adulte et de la formation professionnelle.

••• Deuxième orientation stratégique

Une gouverne moderne axée sur la mobilisation, la gestion par résultats et la reddition de comptes.

Axe d'intervention

- 2.1 Développer un modèle de gestion fondé sur la participation et l'implication des divers groupes ou individus particulièrement pour l'établissement des priorités et l'optimisation des ressources de la commission scolaire.

Objectifs

- 2.1.1 Maintenir et mettre à jour un modèle de gestion fondé sur la participation et la mobilisation du personnel.
- 2.1.2 Mettre à jour les pratiques administratives dans un souci d'efficacité et d'efficience.

Axe d'intervention

- 2.2 Réviser et poursuivre la démarche de décentralisation dans un souci d'efficacité et d'équité, en respectant les rôles et responsabilités de chacun.

Objectifs

- 2.2.1 Mettre en place des mécanismes favorisant l'autonomie des établissements et une gestion décentralisée
- 2.2.2 Développer des mécanismes permettant à toutes les directions d'établissement et des services de rendre compte de leurs résultats.

Axe d'intervention

- 2.3 Réviser l'ensemble des politiques et des règlements de la commission scolaire de façon à s'assurer qu'ils apportent une valeur ajoutée à la réussite de l'élève.

Objectifs

- 2.3.1 Évaluer les politiques et règlements qui ont un impact direct sur la réussite de l'élève et de l'adulte.



••• Troisième orientation stratégique

Le développement continu des personnes afin de répondre aux impératifs et à la complexité des profondes mutations de la société québécoise.

Axe d'intervention

- 3.1 Élaborer et mettre en œuvre pour toutes les catégories de personnel un plan de développement des ressources humaines qui devra couvrir notamment la planification et la qualité de la relève.

Objectifs

- 3.1.1 Analyser les impacts de la décroissance de notre clientèle scolaire sur l'ensemble des ressources humaines au cours des trois prochaines années.
- 3.1.2 Analyser nos processus de recrutement, de sélection et d'évaluation du personnel.
- 3.1.3 Élaborer un plan de relève pour toutes les catégories de personnel.
- 3.1.4 Développer un programme d'accueil, d'intégration et d'accompagnement (mentorat...) pour tout nouvel employé de la Commission scolaire de l'Énergie.
- 3.1.5 Développer une culture de formation continue chez le personnel.

Axe d'intervention

- 3.2 Assurer la mise en place de mesures favorisant la reconnaissance des employés, la qualité de vie au travail, la créativité et l'innovation.

Objectifs

- 3.2.1 Mettre en place des mesures favorisant la reconnaissance des employés.
- 3.2.2 Mettre en place des mesures favorisant la qualité de vie au travail.
- 3.2.3 Accroître le sens de la créativité et le souci de l'innovation chez le personnel.

••• Quatrième orientation stratégique

La commission scolaire, un rouage essentiel au développement régional.

Axe d'intervention

- 4.1 Préciser le positionnement stratégique de la commission scolaire sur le territoire et définir le partenariat avec les divers groupes du milieu afin de concerner les énergies de tous à la réussite et à la persévérance scolaire en tenant compte des réalités socioéconomiques de la région.

Objectifs

- 4.1.1 Définir le type de partenariat entre les divers groupes du milieu susceptibles de favoriser la réussite et la persévérance scolaire.
- 4.1.2 S'assurer que la commission scolaire soit présente dans les principaux rouages décisionnels du développement régional.

Axe d'intervention

- 4.2 Développer l'engagement scolaire dans le secteur culturel notamment au niveau des politiques de promotion et de support à la culture dans les municipalités.

Objectifs

- 4.2.1 Accroître l'implication de la commission scolaire dans le secteur culturel

Axe d'intervention

- 4.3 Assurer le partage des biens collectifs dans le respect des ententes et favoriser la rentabilité des équipements dans une nouvelle culture d'échanges et de collaboration.

Objectifs

- 4.3.1 Maintenir les collaborations actuelles et en développer de nouvelles pour le partage des biens collectifs et des équipements.
- 4.3.2 Soutenir les écoles dans la réalisation d'ententes avec les divers organismes et la communauté.

Axe d'intervention

- 4.4 Contribuer au développement de la main-d'œuvre et au soutien des entreprises par une offre de service diversifiée et élargie.

Objectifs

- 4.4.1 Soutenir les entreprises dans le développement de leur main-d'œuvre.

Axe d'intervention

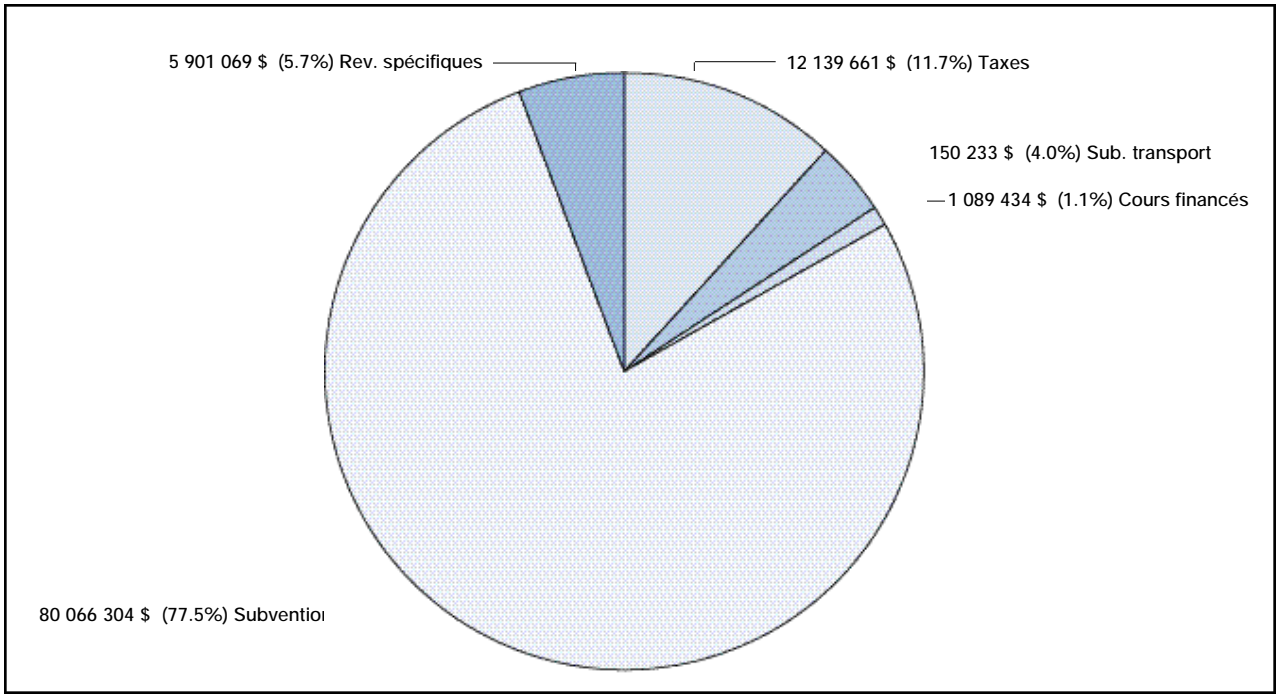
- 4.5 Assurer une visibilité constante de la commission scolaire et de ses établissements au sein de la région en élaborant un plan de communication et en identifiant les stratégies d'information pertinentes pour rejoindre nos partenaires internes et la population de notre territoire.

Objectifs

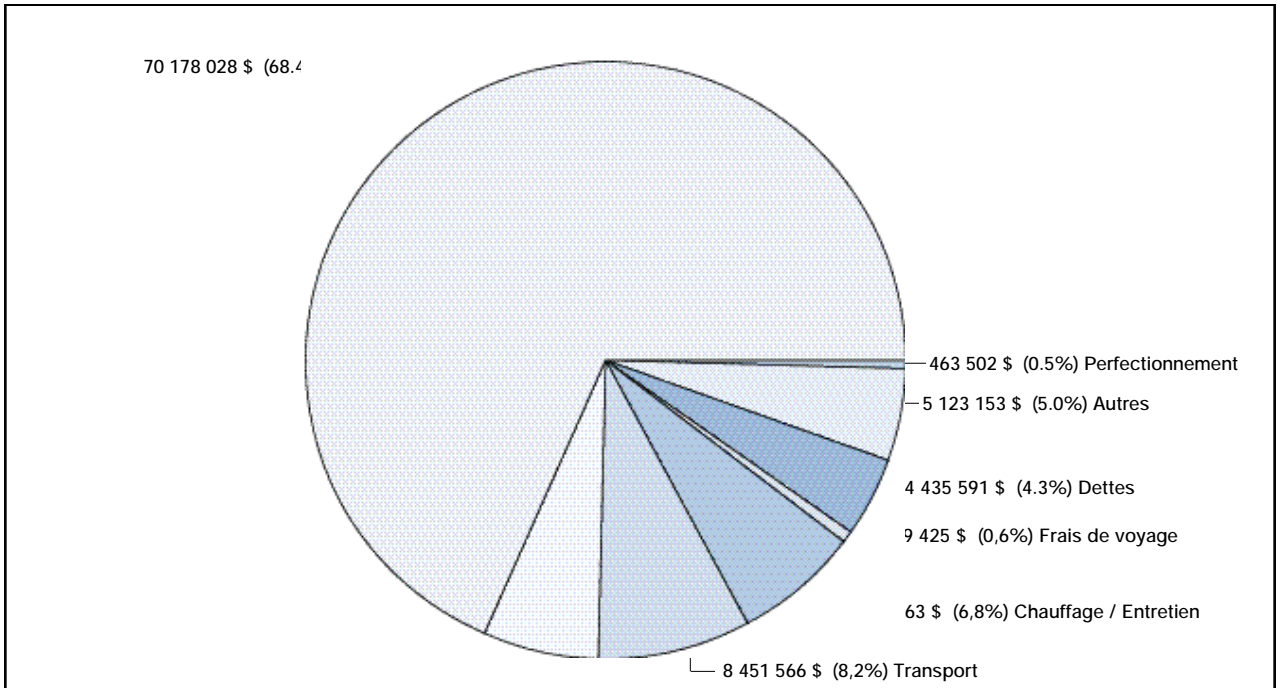
- 4.5.1 Actualiser le plan de communication de la commission scolaire.
- 4.5.1 S'assurer de l'appropriation du plan de communication par les personnes concernées.

BILAN		
	30 juin 2004	30 juin 2003
Actif :		
Encaisse	1 162 622 \$	1 290 081 \$
Subventions à recevoir	17 261 392 \$	13 341 088 \$
Taxes à recevoir	444 458 \$	453 881 \$
Comptes débiteurs	2 955 944 \$	2 543 536 \$
Placement à court terme	0 \$	122 150 \$
Immobilisations	126 625 084 \$	122 360 974 \$
Autres actifs	949 046 \$	681 499 \$
TOTAL DE L'ACTIF :	149 398 546 \$	140 793 209 \$
Passif et Avoir :		
Emprunt à court terme	8 315 768 \$	3 729 970 \$
Taxes scolaires perçues d'avance	34 144 \$	24 199 \$
Revenus reportés	1 618 727 \$	1 844 210 \$
Comptes créditeurs	6 345 929 \$	7 716 477 \$
Autres passifs	686 776 \$	68 331 \$
Surplus libre	4 442 836 \$	3 784 048 \$
Surplus réservé	1 329 282 \$	1 265 000 \$
Capital permanent	126 625 084 \$	122 360 974 \$
TOTAL DU PASSIF ET AVOIR :	149 398 546 \$	140 793 209 \$
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES		
	30 juin 2004	30 juin 2003
Revenus :		
Taxes scolaires	12 139 661 \$	11 960 799 \$
Fonctionnement :		
. Subventions du ministère de l'Éducation	78 750 397 \$	77 436 257 \$
. Subventions autres ministères et organismes	674 412 \$	754 605 \$
. Autres revenus de fonctionnement	6 050 908 \$	6 211 142 \$
	85 475 717 \$	84 402 004 \$
Investissements :		
. Subventions du ministère de l'Éducation	5 466 140 \$	9 078 002 \$
. Revenus spécifiques d'investissements	265 183 \$	303 262 \$
	5 731 323 \$	9 381 264 \$
REVENUS TOTAUX :	103 346 701 \$	105 744 067 \$
Dépenses :		
Fonctionnement :		
. Enseignement et formation	45 222 570 \$	45 821 440 \$
. Soutien à l'enseignement et à la formation	19 297 012 \$	18 766 815 \$
	64 519 582 \$	64 588 255 \$
. Activités parascolaires	10 982 265 \$	10 750 643 \$
. Activités administratives	6 630 675 \$	6 336 387 \$
. Activités relatives aux biens meubles et immeubles	6 936 063 \$	6 897 511 \$
. Activités connexes	7 061 531 \$	5 616 836 \$
Investissements	6 490 232 \$	10 411 513 \$
DÉPENSES TOTALES :	102 620 348 \$	104 601 145 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE :	726 353 \$	1 142 922 \$

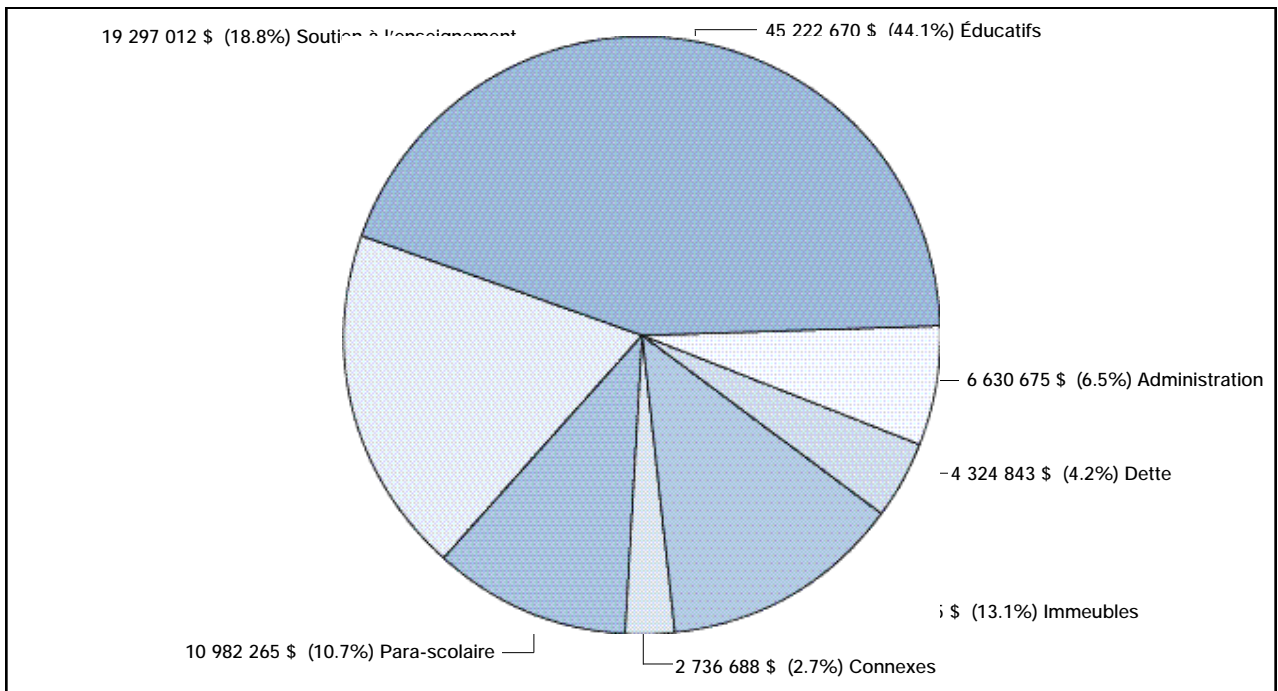
Revenus par nature / Résultat 2003-2004



Dépenses par nature / Résultat 2003-2004



Dépenses des activités / Résultat 2003-2004



En conformité avec la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires a adopté, par règlement, un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires et aux gestionnaires.

Lors de l'année scolaire 2003-2004, aucun manquement ne fut constaté par les instances disciplinaires.

10 Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie du commissaire et des gestionnaires

Loi sur l'instruction publique (LRQ, chapitre I-13.3, art. 175.1, 175.2 et 175.3)

••• Section I – Objet

Le présent règlement a pour objet le code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire.

••• Section II – Champ d'application

Sous réserve de toutes dispositions légales ou réglementaires relatives aux conflits d'intérêts, le présent protocole s'applique à tous les commissaires au sens de la Loi sur l'instruction publique. Il s'ajoute à la règle déjà contenue à l'article 176 de cette loi concernant le conflit d'intérêts.

La section portant sur les conflits d'intérêts s'applique également aux gestionnaires de la commission scolaire.

••• Section III – Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- Comité d'examen : comité formé de trois personnes désignées en vertu de la loi pour faire l'examen dans le cas de plainte de comportement d'un commissaire ou d'un gestionnaire, contraire ou prohibé aux normes édictées au présent règlement. Au besoin, les membres de ce comité peuvent aussi s'adjoindre, à titre de personne-ressource, un représentant des gestionnaires lorsque la plainte porte sur le comportement d'un gestionnaire.
- Commissaire d'école : un commissaire élu ou nommé en application de la Loi sur les élections scolaires.
- Commissaire parent : un commissaire représentant du comité de parents.
- Conflit d'intérêts : situation où le commissaire ou le gestionnaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel et celui de la commission scolaire.
- Gestionnaire : un employé de la commission scolaire visé par le Règlement sur les conditions d'emploi des administrateurs des commissions scolaires pour catholiques (I-13.3, r 0.001), par le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et directeurs adjoints d'école des commissions scolaires pour catholiques (I-13.3, r 0.002) ou par le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des commissions scolaires pour catholiques (I-13.3, r 0.003).

••• Section IV – Devoirs et obligations du commissaire et identification des situations de conflits d'intérêts

Les commissaires doivent se conformer aux devoirs et aux obligations prévus à la Loi sur l'instruction publique ainsi qu'aux règles énoncées au présent code, notamment :

Discrétion

Un commissaire doit faire preuve d'une discrétion absolue tant dans le cours de son mandat qu'après et conserver par-devers lui, notamment les renseignements personnels, commerciaux et scientifiques ainsi obtenus, plus particulièrement ceux communiqués lorsque les instances de la commission scolaire siègent à huis clos.

Plus particulièrement, un commissaire doit faire preuve de discrétion et conserver pour lui seul :

- les discussions sur des négociations en cours;
- les négociations et l'information avec les fournisseurs dans le cadre de soumissions;
- les renseignements sur la vie privée du personnel, des élèves, de leur famille ainsi que des membres du conseil des commissaires;
- la sélection du personnel;
- les mesures disciplinaires;
- les documents en cours d'élaboration par la commission scolaire et identifiés « confidentiel »;
- l'information privilégiée qui concerne d'autres organismes publics et qui n'est pas encore divulguée par ces derniers;
- les discussions informelles tenues lors de comités de travail;
- toute autre information pour laquelle le conseil des commissaires, le comité exécutif ou un groupe de travail a convenu d'un huis clos ou d'une non-diffusion.

Équité

Le service au public implique l'obligation de traiter celui-ci avec égard et diligence. La qualité de la relation avec le public est de première importance et le commissaire agit comme force équilibrante entre les citoyens et l'appareil administratif de la commission scolaire.

Un commissaire doit respecter les règles et les politiques établies par la commission scolaire. Il ne doit pas utiliser son titre afin d'obtenir pour son entourage ou pour lui-même des services qu'offre la commission scolaire, auxquels il n'aurait pas normalement droit. Il doit traiter tous les élèves équitablement et agir dans le respect des dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne (LRQ, c. C-12)

Assiduité

Le commissaire doit respecter les règles d'assiduité prévues à la Loi sur les élections scolaires (LRQ, c. E-2.3). Il doit, de plus, s'assurer d'être ponctuel, autant que faire se peut, aux réunions de la commission scolaire.

Collégialité

Le commissaire n'exerce pas sa fonction seul. Il fait partie d'un conseil composé de l'ensemble des commissaires de la commission scolaire et c'est dans ce cadre qu'il remplit son mandat. Il doit donc travailler de concert avec ses collègues afin de permettre l'accomplissement de la mission de la commission scolaire. Dans ce contexte, il défend les intérêts de la commission scolaire. Toutefois, en tant que représentant de sa circonscription, il doit rendre compte à ses commettants et les tenir informés des décisions prises par la commission scolaire.

Rémunération

Le commissaire est tenu de respecter l'encadrement fixé par le Décret concernant la rémunération des commissaires.

Aucune autre rémunération ne peut être reçue par l'un d'entre eux pour la fonction de commissaire.

Transparence

Un commissaire n'utilise pas l'information obtenue dans le cadre de son mandat pour procurer un avantage indu à lui-même ou à son entourage dans le cadre de négociations ou de conclusions de contrats ou d'ententes à intervenir avec la commission scolaire.

Un commissaire dénonce toute situation d'abus de droit qu'il constate se produire à la commission scolaire.

Un commissaire refuse et dénonce à la commission scolaire toute offre de services ou de biens établie en sa faveur par une personne ayant eu ou cherchant à obtenir un contrat ou tout autre avantage de la commission scolaire.

Loyauté

Un commissaire doit avoir un comportement digne et compatible avec sa fonction pour ainsi protéger la crédibilité de la commission scolaire.

Conflits d'intérêts

Un commissaire doit éviter de se placer en conflits d'intérêts et doit se conformer à l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique.

••• Section V – Conflits d'intérêts

Déclaration des intérêts détenus

Au moment de son entrée en fonction, un commissaire ou un gestionnaire déclare par écrit sur le formulaire prévu à l'annexe A, les situations ou liens susceptibles de conflits d'intérêts. Il doit produire à nouveau ce formulaire au moins une fois par année lorsque la commission scolaire le requiert. Il le complète par lui-même dès que survient un changement susceptible de créer une situation de ce genre.

Situation de conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts se regroupent en quatre catégories. Un commissaire ou un gestionnaire de la commission scolaire doit s'assurer d'éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Rapport avec l'argent

Sont considérées, comme des situations de conflit d'intérêts en rapport avec l'argent, les situations suivantes :

- les avantages directs, marques d'hospitalité ou de gratitude, cadeaux, rabais, prêt, remise de dette et autres avantages, dont la valeur estimée excède un montant de 50 \$ annuellement, qui sont offerts en raison de ses fonctions;
- l'utilisation à des fins personnelles, ou une permission donnée à quiconque pour son usage personnel, de biens meubles et immeubles propriété de la commission scolaire sous réserve des politiques ou instructions existantes;
- les relations contractuelles entre la commission scolaire, l'école le cas échéant et un organisme ou entreprise dans lequel le commissaire ou le gestionnaire possède un intérêt direct ou indirect (« selfdealing »),
- n'est cependant pas considéré comme une situation de conflits d'intérêts en rapport avec l'argent, la participation à un programme spécifiquement destiné au personnel et autorisé par le conseil des commissaires tel que notamment :
 - programme d'aide aux employés;
 - programme d'acquisition d'équipement informatique.

Rapport avec l'information

Est considérée, comme une situation de conflit d'intérêts en rapport avec l'information, la situation suivante :

- l'utilisation d'information privilégiée obtenue dans le cadre de sa fonction de commissaire ou de gestionnaire à des fins personnelles ou pour des personnes avec qui il a un lien.

Rapport avec l'influence

Est considérée, comme une situation de conflit d'intérêts en rapport avec l'influence, la situation suivante :

L'utilisation de son pouvoir de décision ou de son influence pour infléchir une décision ou pour obtenir directement ou indirectement un bénéfice pour lui-même ou une tierce personne avec laquelle il est lié (trafic d'influence).

Rapport avec le pouvoir

Sont considérées, comme des situations de conflit d'intérêts en rapport avec le pouvoir, les situations suivantes :

- l'abus d'autorité, le traitement de faveur ou le fait de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction;
- le harcèlement.

Déclaration

En regard des conflits d'intérêts résultant de marques d'hospitalité ou de gratitude ou de cadeaux, le commissaire ou le gestionnaire peut conserver l'avantage reçu à la condition d'en informer le conseil par le biais d'une déclaration écrite telle que prévue à l'annexe B du présent règlement. Toutefois, lorsque l'avantage résulte de la participation à une activité pour laquelle le commissaire ou le gestionnaire a défrayé lui-même le coût d'inscription, il n'est pas tenu d'effectuer une telle déclaration.

••• Section VI – Devoirs et obligations des commissaires après la fin de leur mandat

Un commissaire ne doit pas divulguer l'information confidentielle qu'il aurait reçue dans l'exercice de ses fonctions. Il s'engage, de plus, à conserver la confidentialité de celle-ci après la fin de son mandat.

••• Section VII – Mécanismes d'application du présent code

Comité d'examen

Le conseil des commissaires forme un comité d'examen composé de trois commissaires. Deux substituts commissaires (1^{er} et 2^e) sont aussi désignés pour remplacer un des membres en cas d'absence ou lors de plainte relative au présent code portée contre un des commissaires membres du comité d'examen. Le directeur général coordonne les travaux du comité. À ce comité, les commissaires membres peuvent s'adjoindre, à titre de personne-ressource, un représentant des gestionnaires lorsque la plainte porte sur le comportement d'un gestionnaire.

Mandat du comité et traitement d'une plainte

Chargé de l'application du présent code, le comité d'examen a pour mandat d'établir si la plainte est fondée ou non. Dans l'éventualité où le comité juge la plainte recevable, il en informe le commissaire ou le gestionnaire visé et le conseil des commissaires.

Si la plainte est transmise au conseil des commissaires pour une analyse plus poussée, celui-ci notifie le commissaire ou le gestionnaire visé des manquements reprochés et de la référence aux dispositions législatives ou réglementaires ou à celles du code d'éthique et de déontologie.

L'avis transmis au commissaire ou au gestionnaire l'informe qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil des commissaires et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés.

Sur conclusion que le commissaire ou le gestionnaire a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, le conseil des commissaires peut, après avoir donné à ce commissaire ou à ce gestionnaire l'occasion de fournir par écrit ses observations, et, sur demande, d'être entendu, lui adresser une sanction prévue au présent code.

Sanctions

Un commissaire ayant contrevenu au présent code peut se voir imposer une des sanctions suivantes :

- blâme;
- réprimande sévère.

Toutefois, lorsque le commissaire a contrevenu à l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique (LRQ, c. I-13.3), la commission scolaire s'assure qu'une action en déclaration d'incapacité soit entreprise conformément aux dispositions de la loi.

Le gestionnaire ayant contrevenu au présent code peut se voir imposer une mesure disciplinaire ou toute autre mesure, incluant le congédiement, susceptible d'être applicable dans le cadre des lois et règlements pouvant être mis en cause.

••• Section VIII – Accessibilité du code

Le code d'éthique et de déontologie est accessible au bureau du président de la commission scolaire, à celui du directeur général et à celui du secrétaire général.

••• Section IX – Dispositions finales

Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption et remplace tout règlement antérieur portant sur le code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire.

Pour alléger le texte, le masculin est utilisé dans un sens neutre.



2072, rue Gignac, C.P. 580
Shawinigan (Québec)
G8N 6V7

Téléphone: (819) 539-6971
Télécopieur: (819) 539-7797

www.csenergie.qc.ca
cse@csenergie.qc.ca